



RENSEIGNEMENTS

Alice Thouvenin - Toulouse
09 84 09 59 75
accompagnement@partageonslesjardins.fr

Damien Lagrange - Hors Toulouse
07 81 35 78 50
ajc@partageonslesjardins.fr



36 rue Bernard Mulé - 31400 Toulouse
www.partageonslesjardins.fr



Partageons les Jardins!

VOUS AVEZ UN PROJET DE JARDIN PARTAGÉ ...

... Partageons les jardins vous accompagne pour créer un espace de vie partagé autour du jardin.



Un jardin partagé, c'est quoi ?

Un jardin partagé offre un espace de proximité ouvert à tous, animé et jardiné suivant une dynamique collective et des pratiques respectueuses de l'environnement.

Des avantages pour les porteurs de projets

(collectivité, bailleur social, promoteur immobilier, association, habitant ...)

- > Revalorisation du lieu d'habitation dans une démarche de développement durable
- > Renforcement de la cohésion sociale et diminution des incivilités
- > Aménagement et entretien d'un espace vert à coût réduit

Des avantages pour les résidents

- > Création d'espaces de convivialité multi générationnels et de mixité sociale par la diversité des usages (activité enfant, bac en hauteur pour les personnes âgées ou handicapées, table de pique-nique, composteur)
- > Réalisation d'une production locale et biologique par les habitants
- > Création d'une réserve de biodiversité qui peut être renforcée par une ruche, un poulailler collectif, compostage...



L'exemple du jardin de Mémoires de Roses

Partageons les jardins a accompagné la création d'un jardin partagé dans la résidence toulousaine «Mémoires de Roses», de 160 logements dont 30% de logements sociaux, avec 1000m² de potager et 600m² de verger. Un hiver de concertation et au printemps c'est plus

d'une quarantaine de familles qui jardinent individuellement ou collectivement. Une animatrice jardin est présente chaque semaine pendant un an pour donner des conseils de jardinage, animer le jardin collectif avec adultes et enfants et veiller à son bon fonctionnement.



Temporalité



1 Nous vous aidons à définir le cadre du projet de jardin partagé.



2 Nous mobilisons les habitants par le porte à porte et une réunion d'informations.

3 Nous travaillons avec les habitants sur l'aménagement, le fonctionnement et le règlement pendant environ 5 réunions de concertation.



4 Nous vous guidons lors de l'aménagement du jardin.



Entre l'idée et l'inauguration, la durée de l'accompagnement va de 12 à 24 mois.



5 Nous assurons l'animation sociale et technique du jardin ainsi que le suivi global du projet.

